

**SEANCE DU 12 MARS 2025****N°DEL.2025/03/06**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-  
GUYENNE

L'an **deux mille vingt-cinq**, douze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation : 6 MARS 2025

**OBJET : Examen d'un cas de demande sociale**

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipale	Présente	
M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Absent	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Excusée	Pouvoir donné à M. le Président
Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Le Président informe les membres du Conseil d'administration de la demande formulée la veille du CA par une déléguée mandataire judiciaire à la protection des majeurs, concernant la situation de Monsieur A.

Ce dernier est en arrêt maladie depuis le 14 octobre 2024 et ne perçoit plus d'indemnités journalières depuis février 2025, malgré la transmission des documents sollicités. En rupture de droits, sa situation financière est très préoccupante, d'autant plus qu'il ne dispose pas d'épargne pour subvenir à ses besoins en attendant la régularisation de ses droits.

Dans l'urgence, la déléguée a sollicité une aide financière auprès de la Commission d'Action Sociale d'Urgence, qui se réunissait le 10 mars. Toutefois, le montant de l'aide ne pourra pas excéder 500 € pour l'année en cours.

Cette aide ne couvrira pas l'ensemble des dépenses courantes de Monsieur A. (loyer, charges, mutuelle, alimentation), qui ne peuvent déjà être honorées. Par ailleurs, deux factures restent en attente de paiement :

- | Une facture d'eau de février 2025, d'un montant de 81,65 € ;
- | Une facture de garage d'un montant de 786,99 €.

Cette situation est temporaire, un versement de la MSA étant attendu dans la semaine, bien que le montant de ce versement reste inconnu.

Après échanges, les administrateurs privilégient une aide ponctuelle plutôt qu'un prêt d'honneur, compte tenu de l'absence de revenus de Monsieur A.

Il est convenu entre les administrateurs d'accorder une aide de 500 €. Si d'autres demandes d'aides financières surviennent dans l'année, une décision modificative pourra être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

### DECIDE

- | **D'ACCORDER** à Monsieur A. une aide financière d'un montant maximal de 500 €, sous réserve d'un approfondissement de sa situation et de vérifications complémentaires ;
- | **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	10
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Président



**SEANCE DU 12 MARS 2025**

N°DEL.2025/03/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-cinq**, douze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation : 6 MARS 2025

**OBJET : Adoption du budget primitif 2025 (BP 2025) : Budget principal du CCAS**

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipal	Présente	
M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Absent	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Excusée	Pouvoir donné à M. le Maire
Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Le Président rappelle au Conseil d'administration que les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2024, des recettes et dépenses 2025 estimées.

Le budget 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses aux montants de :

- | 98 121,09 € pour la section de fonctionnement (en 2024 : 168 920,61 €) ;
- | 153 771,13 € pour la section d'investissement (en 2024 : 251 932,67 €).

DEPENSES			RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Frais de fonctionnement	36 727,49 €	37,43%	002- Résultat reporté (CFU 2024)	10 000,00 €	10%
	Frais de personnel	0,00 €	0,00%	Remb. frais divers (téléphonie) par prestataire	0,00 €	0%
	Pertes sur créances irrécouvrables	1 200,00 €	1,22%	Concessions cimetières (1/3)	2 000,00 €	2%
	Provisions pour créances douteuses	2 912,91 €	2,97%	<b>Remb. Investissement par la Résidence Autonomie</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>56%</b>
	Créances éteintes	1 500,00 €	2%	Produits exceptionnels	150,00 €	0%
	Secours d'urgence (bons alimentaires)	1 300,00 €	1%	Produits financiers	30,00 €	0%
	Secours d'urgence (ex : prise en charge hébergement)	1 800,00 €	2%	<b>Reversement excédent (budget RPA)</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13%</b>
	Aides diverses ponctuelles	500,00 €	1%	Subvention d'équilibre (Commune)	0,00 €	0%
	Subventions aux associations	2 000,00 €	2%	Location locaux cuisine centrale (prestataire)	14 600,00 €	15%
	Intérêts emprunts (réglés à l'échéance)	0,00 €	0%	Loyer perçu CCAS (secours)	1 000,00 €	1%
	Autres charges financières (ligne trésorerie)	0,00 €	0%	Dotations Département (versement aide logement)	0,00 €	0%
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00 €	1%	Reprise provision créances douteuses	2 291,09 €	2%
		<b>48 540,40 €</b>		Autres produits de gestion courante	50,00 €	0%
	023- Virement prévisionnel à la SI	<b>49 580,69 €</b>	51%			
	<b>98 121,09 €</b>	<b>100%</b>		<b>98 121,09 €</b>	<b>100%</b>	

Equilibre entre les dépenses et recettes SF : 0,00 €

DEPENSES			
INVESTISSEMENT	001- Déficit (CFU 2024)	75 444,73 €	49%
	Travaux divers	69 026,40 €	45%
	"Petit équipement"	3 000,00 €	2%
	Emprunts et dettes (annuité en capital)	0,00 €	0%
	Remboursements cautions (logements)	1 300,00 €	1%
	Prêt d'honneur	5 000,00 €	3%
		153 771,13 €	100%

RECETTES		
1068 - Affectation du résultat (CFU 2024 : 75 444,73 + dotation complémentaire en réserve 22445,71 €)	97 890,44 €	64%
021 - Virement prévisionnel de la SF	49 580,69 €	32%
FCTVA	0,00 €	0%
Vente matériel cuisine centrale	0,00 €	0%
Encaissements dépôts cautions (logements)	1 300,00 €	1%
Remb. Prêt d'honneur	5 000,00 €	3%
	153 771,13 €	100%

Equilibre entre les dépenses et recettes SI : 0,00 €

Annuité d'emprunt (Capital) 2025 0,00 €

Ressources propres (pour annuité Capital 2025) 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- | **D'ADOPTER** le budget primitif du Centre Communal d'action sociale (Budget principal) pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus ;
- | **D'AUTORISER** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les étapes budgétaires de l'exercice 2025.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	10
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Président

**SEANCE DU 12 MARS 2025****N°DEL.2025/03/01**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-  
GUYENNE

L'an **deux mille vingt-cinq**, le douze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation : 6 MARS 2025

**OBJET : Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2024 : Budget principal du CCAS et budget annexe « Résidence Autonomie »**

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président		<i>Retrait au moment du vote</i>
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipale	Présente	
M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Absent	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Présente	
Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

*M. Christophe MIQUEU, Président, a quitté temporairement la séance afin de se retirer lors du vote des CFU.*

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, le CCAS de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe « Résidence Autonomie ».

En novembre 2024, la collectivité s'est portée candidate pour passer le CCAS (et de facto son budget annexe) au CFU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

**I. Le budget principal**

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 241 710,81 € en recettes et 109 921,73 € en dépenses.



Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 128 116,68 € en recettes, 20 226,64 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 107 890,44 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 113 594,13 € et les dépenses à 89 695,09 €, soit un résultat excédentaire de la section de 23 999,04 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
<b>Total</b>	<b>241710,81</b>	<b>109921,33</b>	<b>131 789,48</b>
<b>Fonctionnement</b>	128116,68	20226,24	107890,44
<b>Investissement</b>	113594,13	89695,09	23899,04

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-99 343,77 €) et de l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 32 445,71 €.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
<b>Total</b>	<b>131789,48</b>	<b>-99343,77</b>	<b>32445,71</b>	<b>0</b>	<b>32445,71</b>
<b>Fonctionnement</b>	107890,44	0	107980,44	0	107890,44
<b>Investissement</b>	23899,04	-99343,77	-75444,73	0	-75444,73

## II. Le budget annexe Résidence Autonomie Pringis

L'exécution du budget annexe est arrêtée à la somme de 243 728,07 € en recettes et 237 087,36 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 226 089,17 € en recettes, 235 857,36 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de - 9 768,19 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 17 638,9 € et les dépenses à 1 230 €, soit un résultat excédentaire de la section de 16 408,9 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
<b>Total</b>	<b>243728,07</b>	<b>237087,36</b>	<b>6 640,71</b>
<b>Fonctionnement</b>	226089,17	235857,36	-9768,19
<b>Investissement</b>	17638,9	1230	16408,9

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 54 719,41 €) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement (-410 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 60 950,12 €.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
<b>Total</b>	<b>6640,71</b>	<b>54719,41</b>	<b>61360,12</b>	<b>-410</b>	<b>60950,12</b>
<b>Fonctionnement</b>	-9768,19	54719,41	44951,22	0	44951,22
<b>Investissement</b>	16408,9	0	16408,9	-410	15998,9

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Président a été invité à se retirer et à céder la présidence pour permettre le déroulement du vote des CFU. En conséquence, tout membre du CCAS empêché ou absent n'a pas pu donner son pouvoir à Monsieur le Président lors de ce vote.

Madame MICHEL a été désignée pour présider la séance lors du vote des CFU.

Les CFU sont arrêtés si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre leur adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

### DECIDE

| **D'APPROUVER** les comptes financiers uniques 2024 du budget du CCAS de la Ville de Sauveterre-de-Guyenne et de son budget annexe Résidence Autonomie Pringis rattaché, tels que présentés ci-avant.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	9
Votes : pour	9
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Président

**SEANCE DU 12 MARS 2025**

N°DEL.2025/03/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-  
GUYENNE

L'an **deux mille vingt-cinq**, le douze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation : 6 MARS 2025

**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget principal et au budget annexe  
Résidence Autonomie « RPA Pringis » 2025**

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipale	Présente	
M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Absent	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDALFAL 33 (CNAFAL))	Présente	
Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Le Président rappelle qu'il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables applicables, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte financier unique (CFU) pour le budget principal et chaque budget annexe.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La réglementation encadre les modalités d'affectation du résultat. L'affectation s'effectue de la manière suivante :

SECTION	RESULTAT	AFFECTATION
<b>Investissement (SI)</b>	Positif	Report du résultat de la SI (hors RAR) au compte 001 en recettes du budget N+1
	Négatif	Affectation du résultat de la SI (hors RAR) au compte 001 en dépense du budget N+1
<b>Fonctionnement (SF)</b>	Positif	<b>Si le résultat de la SI est positif :</b> Report du résultat de la SF (hors RAR) au compte 002 en recettes du budget N+1 ou Mise en réserve au compte 1068 (dotation complémentaire en réserves) de la SI en dépenses de tout ou partie du résultat.
		<b>Si le résultat de la SI est négatif= besoin de financement de la SI :</b> • <b>Si excédent SF &gt; besoin de financement de la SI : affectation obligatoire</b> au compte 1068 (réserves) en recettes de la SI du budget N+1 pour un montant au moins égal au besoin de financement de la SI et inscription, le cas échéant, du solde au compte 002 en recettes du budget N+1 (R 2311-12 du CGCT). • <b>Si l'excédent de la SF &lt;= au besoin de financement de la SI : affectation obligatoire</b> au 1068 <b>de la totalité</b> de l'excédent de la section de fonctionnement.
	Négatif	Report du résultat de la SF (hors RAR) au compte 002 en dépenses du budget N+1

**I- BUDGET PRINCIPAL DU CCAS****Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 107 890,44 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement (SF)</b>		
Réalisation de l'exercice	20 226,24 €	128 116,68 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>107 890,44 €</b>
Résultat reporté N-1		- €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>107 890,44 €</b>

**Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé déficitaire de 75 444,73 € pour 2024. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé au résultat 2023 reporté.

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement (SI)</b>		
Réalisation de l'exercice	89 695,09 €	113 594,13 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>23 899,04 €</b>
Résultat reporté N-1	- 99 343,77 €	
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>	<b>- 75 444,73 €</b>	
<b>Restes à réaliser (RAR) 2023</b>		
<b>Solde des RAR 2023</b>	<b>- €</b>	
<b>Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR)</b>	<b>- 75 444,73 €</b>	

**Affectation des résultats**

Il est donc proposé d'affecter les résultats 2024 comme suit :

<b>Affectation du résultat 2024</b>		
Résultat cumulé SF		<b>107 890,44 €</b>
Besoin de financement SI	- 75 444,73 €	
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>		<b>75 444,73 €</b>
<b>DOTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>		<b>22 445,71 €</b>
<b>RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>		<b>10 000,00 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS RAR) REPORTÉ (001) : DÉFICIT</b>	<b>- 75 444,73 €</b>	

**II- BUDGET ANNEXE « RA PRINGIS »****Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget annexe « RA Pringis » fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 44 951,22 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	235 857,36 €	226 089,17 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 9 768,19 €</b>
Résultat reporté N-1		54 719,41 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>44 951,22 €</b>

### Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 16 408,90 € pour 2024.

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement (SI)		
Réalisation de l'exercice	1 230,00 €	17 638,90 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>16 408,90 €</b>
Résultat reporté N-1		
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>16 408,90 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR) 2023</b>	820,00 €	410,00 €
<b>Solde des RAR 2023</b>	<b>- 410,00 €</b>	
<b>Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR)</b>	<b>- €</b>	<b>15 998,90 €</b>

### Affectation des résultats

Il est donc proposé d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Affectation du résultat 2024		
Résultat cumulé SF		<b>44 951,22 €</b>
Besoin de financement SI	- €	
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>		
<b>RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>		<b>44 951,22 €</b>
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT (HORS RAR) REPORTÉ (001)</b>	<b>- €</b>	<b>16 408,90 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

### DECIDE

- | Pour le budget principal du CCAS : **D'AFFECTER** au budget principal 2025, les résultats 2024 comme suit :
  - o R. 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 10 000 €
  - o D.001 – Déficit d'investissement reporté : 75 444,73 € ;
  - o R. 1068 – Couverture du besoin de financement : 75 444,73 € ;
  - o R. 1068 – Dotation complémentaire en réserve : 22 445,71 €
  
- | Pour le budget annexe « RPA Pringis » : **D'AFFECTER** au budget annexe « RPA Pringis » 2025, les résultats 2024 comme suit :
  - o R. 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 44 951,22 €
  - o R. 001 – Excédent d'investissement reporté : 16 408,90 €

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	8

Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	10
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré en séance au sein du conseil d'administration de la société S2LO ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Président

**SEANCE DU 12 MARS 2025**

N°DEL.2025/03/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-cinq**, douze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation : 6 MARS 2025

**OBJET : Adoption du budget primitif (BP) 2025 de la RA Pringis (budget annexe du CCAS)**

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipale	Présente	
M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Absent	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Excusée	Pouvoir donné à M. le Maire
Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Le Président rappelle au Conseil d'administration que les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2024, des recettes et dépenses 2025 estimées.

Le budget 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses aux montants de :

- | 272 805,99 € pour la section de fonctionnement (en 2024 : 275 842,72 €) ;
- | 66 242,69 € pour la section d'investissement (en 2024 : 18 988,90)

DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	Déficit	0,00 € 0,00 €
	Fonctionnement	87 382,00 € 32%
	Reversement emprunt (au CCAS)	0,00 € 0%
	Remb. travaux investissement (au CCAS)	55 000,00 € 20%
	Remb. personnel à la Commune (travaux)	20 000,00 € 7%
	Remb. personnel à la Commune (Agent animation RPA : 1 ETP)	40 000,00 € 15%
	Redevance Incitative USTOM (OM des 41 logements RA)	7 000,00 € 3%
	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00 € 1%
	Provisions pour créances douteuses	520,20 € 0%
	Secours d'urgence	500,00 € 0%
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	850,00 € 0%
	Reversement excédent (budget CCAS 2025)	13 000,00 € 5%
	<b>Sous-total</b>	<b>226 252,20 €</b>
	023 - Virement prévisionnel SI	46 553,79 € 17%
	<b>272 805,99 € 100%</b>	

RECETTES		
R-002 - Excédent fonctionnement (CFU 2024)	44 951,22 €	16%
Revenus des immeubles (loyers logements)	202 000,00 €	74%
Forfait autonomie (CD 33)	15 527,83 €	6%
Part des résidents (OM, réparations, etc.)	9 840,00 €	4%
Reprise provisions sur créances douteuses	486,94 €	0%
Autre subventions (MSA - Département)	0,00 €	0%
Remboursements frais divers (OM, Electricité, Eau, Assai, par Prestaire)	0,00 €	0%
Produits exceptionnels	0,00 €	0%
	<b>272 805,99 €</b>	<b>100%</b>

Equilibre entre les dépenses et recettes SF : 0,00 €

DEPENSES		
INVESTISSEMENT	Remboursements cautions (logements)	3 280,00 € 5%
	Signalétique RPA	5 000,00 € 8%
	Travaux divers	24 962,69 € 38%
	Travaux logements (2)	33 000,00 € 50%
	<b>66 242,69 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES		
R-001 - Excédent reporté investissement (CFU 2024)	16 408,90 €	25%
Encaissements dépôts cautions (logements)	3 280,00 €	5%
021 - Virement prévisionnel de la SF	46 553,79 €	70%
	<b>66 242,69 €</b>	<b>100%</b>

Equilibre entre les dépenses et recettes SF : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

### DECIDE

- | **D'ADOPTER** le budget primitif de la Résidence Autonomie Pringis (RA Pringis) pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus ;
- | **D'AUTORISER** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les étapes budgétaires de l'exercice 2025.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	10
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Président



**SEANCE DU 12 MARS 2025**

**N°DEL.2025/03/05**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-cinq**, douze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation : 6 MARS 2025

**OBJET : Résiliation de l'adhésion du CCAS au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipale	Présente	
M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Absent	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Excusée	Pouvoir donné à M. le Président
Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Le Président rappelle que l'action sociale a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elle vise également à les soutenir en cas de difficultés.

Le Code général de la fonction publique précise que l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public détermine le type d'actions sociales mises en place, le montant des dépenses engagées pour les prestations prévues à l'article L.731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Ainsi, l'action sociale des collectivités locales en faveur de leurs agents constitue une compétence reconnue par la loi aux collectivités, renforçant ainsi leur rôle en matière de gestion des ressources humaines. Dans le respect du principe de libre administration, chaque collectivité est libre de définir les prestations, leur financement et les conditions de leur mise en œuvre.

Jusqu'à présent, le CCAS était adhérent au Comité National d'Œuvres Sociales (CNAS). Cependant, aucun agent n'y étant plus rattaché depuis plusieurs années (tous étant désormais affectés à la commune), le maintien de cette adhésion n'est plus justifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- | **DE RÉSILIER** l'adhésion du CCAS au CNAS ;
- | **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	10
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**